



## Reprise conge parental modificatin contrat

Par **nini59470**, le **01/01/2012** à **08:37**

Bonjour,

je suis actuellement en congè parental. Je dois reprendre en mai 2012.

j'ai recemment vu mon directeur car ayant eu un changement de direction et n ayant pas ete au courant, j'ai ecris en souhaitant le rencontrer

Nous avons parle de ma reprise

mon contrat est un temps partiel en cdi . et mon employeur souhaite augmenter mon contrat a temps plein des ma reprise

je ne sais quoi faire car mon temps partiel me suffit amplement . j'ai 3 enfants habite en campagne je dois faire 1/2 de route, je n'ai trouvé aucune nounou de disponible donc c'est la cata

ai je drois de refuser l'augmentation de contrat

merci de votre reponse

Par **Marion2**, le **01/01/2012** à **12:36**

[citation]ai je drois de refuser l'augmentation de contrat

[/citation]

Vous faites comme vous voulez mais il ne faudrait pas que votre refus devienne la cause d'un licenciement.

Mettez "cartes sur table" avec votre employeur en expliquant pourquoi un temps complet vos poserait des problèmes et vous verrez sa réaction.

Bonne chance.

Un spécialiste du droit du travail va certainement vous répondre.